

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 6 décembre 2022**  
Convocation du 29 novembre 2022

**N° 2022\_12\_020**

**Objet : Finances - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2023 avant l'adoption du budget**

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Anne-Marie PEZZANO en remplacement de Sylvie CHEYREZY

Absents excusés : Claude AGERON, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Jacques MARRON à René UGHETTO, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Jean-Claude DELON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote contre :                    pour : 39                    abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, Vice-Président chargé des finances** rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante).

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal 2023, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Le vice-Président propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) maximum des crédits ouverts d'investissement 2022 au titre du budget principal (52300) de la communauté soit par chapitre/opération :

Opération	Article	Prévu 2022	Ouverture de crédit 2023
11 – Matériel de bureau	21838 – Autre matériel informatique	37 000 €	9 200 €
11 – Matériel de bureau	21848 – Autres matériel de bureau	10 000 €	2 500 €
13 – Chemins de randonnées	21578 – Autre matériel technique	15 000 €	3 700 €
16 – Voie verte	2031 – Frais d'études	20 000 €	5 000 €
18 – Matériel divers	2158 – Autres installations	19 930 €	4 900 €
20 – Equipements enfance	21351 – Installations générales	16 100 €	4 000 €
20 – Equipements enfance	21848 – Autres matériels de bureau	30 000 €	7 500 €
22 – Equipements culturels et sportifs	2138 – Autres constructions	196 000 €	25 000 €
32 – Documents d'urbanisme	202 – Frais d'études	90 000 €	22 000 €

**Le Président** demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité

**Approuve** la proposition relative aux ouvertures de crédits telle qu'exposée ci-dessus pour l'exercice 2023.

Le Président

Luc PICHON

